



VEILLE PARLEMENTAIRE « SÉNAT »

Destinataires : Présidents CFR - CNRPL - CNR-UFRb - FNAR - Générations Mouvement - UFRrg/fp - Commission « Retraite » - AFJ - G. Chaussoy

NATURE DU DOCUMENT	CONTENU SUCCINT	INSTANCE CONCERNÉE			IMPORTANCE	COMMENTAIRES/PROPOSITIONS
		A.N.	SÉNAT	AUT.	HAUTE MOYENNE FAIBLE	
Travaux du Sénat A SUIVRE	Semaine 15		X			R.A.S. nous concernant. Travaux en séance plénière suspendus du lundi 11 au dimanche 24 avril.
Travaux du Sénat NOUVEAU	Débat sur l'offre de soins dans les territoires ruraux		X			Le débat du 7 avril relatif à la pénurie de médecins dans les territoires ruraux qui connaissent une véritable désertification médicale confirme les difficultés rencontrées dans l'accès aux soins pour tous. Des ébauches de solutions sont proposées avec leur renvoi à la prochaine élection présidentielle (voir document joint).
Étude de la DREES NOUVEAU	Montant du reste à charge			X		La DREES vient de communiquer le 30 mars une étude montrant que le débours moyen restant à la charge des personnes âgées dépendantes s'élève à 1 758 €/mois. (voir document joint).
Baisse des retraites complémentaires NOUVEAU	« Mesure » ! des conséquences de l'accord Agirc-Arrco du 30 octobre 2015			X		Les deux documents joints montrent la « guerre » des communiqués qui a été déclenchée dans les médias suite à l'article paru dans l'un d'entre eux le 5 avril dernier. Comme d'habitude, aucune proposition solide en matière de prospective pour un nouveau système de retraite n'est proposée au lecteur !!!
Projet de loi « Sapin 2 » NOUVEAU	Déblocage des plans d'épargne Retraite - PERP			X		Le document joint rappelle les conditions de sortie anticipée en capital des PERP. Le directeur de la Préfon réclame la même possibilité pour Préfon-Retraite ; en quelque sorte la demande consiste à être traité sur un pied d'égalité ... comme pour la retraite universelle !!!
Revue n°27 de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - ACPR NOUVEAU	Conséquences de l'ANI sur la gestion des contrats collectifs et Nouveau cadre pour la distribution de l'assurance			X		Pour les contrats collectifs d'ACS, l'ACPR demande un suivi plus rapproché des organismes suite à l'entrée en vigueur de l'ANI au 1 ^{er} janvier 2016. Pour la distribution de l'assurance, une directive, entrée en vigueur le 23 février dernier, prévoit que la surveillance et la gouvernance des produits sont partagées entre producteurs et distributeurs (voir document joint).